

Réussir la prise en charge de vos déchets radioactifs (déchets relevant du guide d'enlèvement)



OBJECTIFS

Maîtriser les spécifications de prise en charge et leurs enjeux, des déchets radioactifs produits dans le cadre d'activités non électronucléaires (guide d'enlèvement, hors paratonnerres).



PROFIL STAGIAIRES

Techniciens, ingénieurs, PCR en charge de la gestion des déchets radioactifs des secteurs non électronucléaires (hôpitaux, universités, laboratoires de recherche, industries...) relevant du guide d'enlèvement.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.



CODE STAGE

AF4.1.1



DURÉE

1 jour



DATES ET LIEU

Lyon (69) : 18 septembre 2018.

Châtenay-Malabry (92) : 11 décembre 2018.



TARIFS

609 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)



Colis de déchets radioactifs collectés

PROGRAMME

- Connaître l'Andra et les centres de stockage de déchets radioactifs
- Connaître les déchets radioactifs non électronucléaires et la réglementation qui les régit
- De la collecte au stockage : comprendre les étapes de la prise en charge de vos déchets
- S'approprier le guide d'enlèvement et les spécifications pour la prise en charge des déchets radioactifs non électronucléaires
 - Emballages, règles de conditionnement des déchets radioactifs et d'étiquetage des colis, contrôles
 - Critères d'acceptation radiologiques et physico-chimiques
 - Déchets interdits
- Connaître le processus d'accord préalable (déchets présentant des caractéristiques particulières qui ne permettent pas leur classement dans une catégorie du guide)
- Disposer des éléments essentiels sur la réglementation transport des matières dangereuses (ADR) et la conformité des colis
- Connaître le processus de collecte (vos obligations, la demande d'enlèvement et son organisation)
- Connaître le processus de surveillance exercé par l'Andra après prise en charge et le processus de gestion des litiges
- Connaître la réglementation et le processus de prise en charge des sources scellées orphelines
- Savoir quelles démarches effectuer pour la prise en charge des déchets d'assainissement et/ou de démantèlement